



©Matthieu Berroneau



Comité de suivi n°2
11 avril 2017

LIFE15 NAT/FR/000864

Société Herpétologique de France

Siège social :
MnHn – CP41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Contact :
c/o Isabelle Chauvin
Lieu-dit « Aux Tucoulets »
32360 Peyrusse-Massas





Compte-rendu

LIFE15 NAT/FR/000864

Société Herpétologique de France

Siège social :
MnHn – CP4 1
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Contact :
c/o Isabelle Chauvin
Lieu-dit « Aux Tucoulets »
32360 Peyrusse-Massas



Avec le soutien technique et financier de :





Liste des abréviations

CCT : Communauté de Communes du Thouarsais

CDPNE : Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement du Loir-et-Cher

CN : Cistude Nature

CROAA : *Control strategies Of Alien invasive Amphibians*

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EASME : *Executive Agency for the Small and Medium-sized Enterprises* (Agence exécutive pour les petites et les moyennes entreprises)

EEE : Espèce Exotique Envahissante

MnHn : Muséum national d'Histoire naturelle

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

PNRLAT : Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

PNRLG : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

PNRPL : Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

SEBB : Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron

SHF : Société Herpétologique de France

UA : Université d'Angers





Comité de suivi n° 2

Blois, 11 avril 2017

9h30 - 12h30

Personnes présentes

Nom Prénom	Structure	Présence
BILLY François	PNR Landes de Gascogne (PNRLG)	Excusé
CHARPENTIER Marcelline	Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)	Excusée
CHAUVIN Isabelle	Société Herpétologique de France (SHF)	Présente
CLEMENT Luc	Cistude Nature (CN)	Présent
COPPIN Pascale	Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CDPNE)	Présente
DESPEAUX Manon	PNR Périgord-Limousin (PNRPL)	Présente
DUPUY Frédéric	PNR Périgord-Limousin (PNRPL)	Présent
EGGERT Christophe	Société Herpétologique de France (SHF)	Présent
JUN Raphaël	PNR Landes de Gascogne (PNRLG)	Présent
LABADESSE Myriam	Société Herpétologique de France (SHF)	Présente
LEGRAND Agathe	Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CDPNE)	Présente
MARTIN Bastien	PNR Loire-Anjou-Touraine (PNRLAT)	Présent
MICHELIN Gabriel	Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement du Loir-et-Cher (CDPNE)	Présent
OLIVIER Rodolphe	Communauté de Communes du Thouarsais (CCT)	Présent
PONCET Didier	Communauté de Communes du Thouarsais (CCT)	Présent
SECONDI Jean	Université d'Angers (UA)	Présent



La réunion débute par un tour de table, afin que chacun puisse se présenter. Elle se poursuit par un point technique (avancement des actions, préparation des actions à venir, difficultés rencontrées...), puis se termine par un point financier (suivi administratif et financier, co-financements).

Point technique

Plusieurs documents sont distribués aux bénéficiaires associés ; ils serviront de base de discussion pour le comité de suivi, ainsi que pour la visite technique du moniteur NEEMO, qui aura lieu l'après-midi.

Myriam Labadesse (SHF), coordinatrice technique, propose de parcourir le tableau « Productions internes 2017 ». Ce tableau présente les productions attendues de la part de la SHF et les productions attendues de la part des bénéficiaires associés par action.

Elle souhaite mettre l'accent sur la différence entre les « livrables » et les « productions » :

- **Livrables** : Rendus attendus par l'EASME et listés dans le dossier de candidature aux pages 200, 201 et 202
- **Productions internes** : Productions à réaliser et à utiliser en interne pour assurer la bonne conduite des actions (par exemple : fichier de saisie des observations, trame de rapports, note argumentaire, etc...)

ACTION A1

L'action A1 se décline en trois sous-actions. La première concerne l'élaboration de quatre protocoles : suivi des populations d'amphibiens autochtones, suivi des populations d'invertébrés aquatiques autochtones, réalisation de l'actualisation de la répartition de la Grenouille taureau et du Xénope lisse, techniques de lutte contre la Grenouille taureau et le Xénope lisse. Le protocole de suivi des amphibiens autochtones a été rédigé et transmis aux bénéficiaires associés à la fin du mois de mars. La SHF doit rédiger les trois autres protocoles pour la fin du mois d'avril-début du mois de mai, avec l'appui de l'UA pour les protocoles concernant le suivi des populations d'invertébrés aquatiques et l'inventaire.

Concernant la deuxième sous-action (« Démarches administratives préalables »), la SHF a fourni aux bénéficiaires associés une note argumentaire à adapter et à joindre aux demandes de dérogation pour la capture accidentelle d'espèces protégées. Il est attendu que les bénéficiaires associés remplissent et transmettent leur dossier de demande auprès de leur autorité compétente au plus tard le 20 avril. La note argumentaire ayant été transmise tardivement, certains bénéficiaires ont donc tardé à envoyer leur dossier de demande. Pour d'autres, la démarche n'a pas encore été initiée, étant donné que tout le personnel n'est pas encore recruté (les demandes sont nominatives).

Enfin, la dernière sous-action concerne la formation des personnes impliquées dans les actions d'inventaire, de lutte et de suivi. Pour rappel, cinq jours sont prévus pour chaque bénéficiaire. La formation s'articulera autour de trois axes : identification des amphibiens, techniques de lutte, utilisation de carabine en sécurité.



Cistude Nature se chargera des formations d'identification des amphibiens pour les bénéficiaires en charge de la gestion des noyaux de Grenouille taureau en Aquitaine (CN, PNRLG, PNRPL) et pour les bénéficiaires en charge de la gestion du noyau de Xénope lisse (UA, CCT, PNRLAT). Le CDPNE formera les nouvelles recrues et éventuellement les agents du SEBB. Concernant la formation dispensée par CN au PNRLAT, à la CCT et à l'UA, Rodolphe Olivier (CCT) et Bastien Martin (PNRLAT) précisent qu'ils sont déjà formés à l'identification des adultes et préféreraient des formations thématiques comme par exemple l'identification des têtards ou l'identification du complexe des Grenouilles vertes.

Pour les bénéficiaires en charge des noyaux de Grenouille taureau, une formation de tirs à la carabine en sécurité est également prévue avec l'ONCFS. En Aquitaine, une date est déjà calée pour les chargés de mission du PNRPL et les gardes chasses qui participent aux actions de terrain. Il est convenu que les chargés d'études de CN y participeront également.

ACTION A2

L'action A2 concerne l'actualisation du front de colonisation ou la répartition de la Grenouille taureau et du Xénope lisse. Un temps de réflexion collectif est prévu pour le lendemain après-midi, il est donc décidé de ne pas passer trop de temps sur cette action.

ACTION A3

Un groupe de travail avait été envisagé en décembre 2016 pour les expérimentations de terrain. Il devra être organisé en fin d'année 2017. D'autre part, la SHF prendra contact avec Alain de Vocht, qui travaille depuis plus de dix ans sur la Grenouille taureau en Belgique. Un déplacement sur place ou une invitation pour une visite de terrain pourront être envisagés.

ACTION A4

Jean Secondi (UA) précise que le post-doctorant chargé de la mise en œuvre de cette action a été recruté et a pris ses fonctions au début du mois d'avril. Des stagiaires ont également été recrutés pour les opérations de terrain visant à recueillir l'ensemble des données nécessaires pour la modélisation. Aucune production n'est attendue pour cette année, sauf les rapports de stage qui devront être transmis à la SHF à la fin de l'année 2017.

ACTION C1

En parallèle de son outil de saisie en ligne CETTIA, qui s'adresse plutôt à un public naturaliste averti, la SHF va développer un formulaire de saisie très simplifié à destination du grand public, qui sera disponible directement sur le site internet du projet.



Par ailleurs, il est prévu de développer une application pour smartphone spécifique aux amphibiens exotiques envahissants. La question de la pertinence d'une telle application se pose. De nombreux outils similaires existent déjà ou sont en cours de développement. En particulier, le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris développe une application appelée « Biodiversiclé » permettant d'identifier une espèce observée grâce à des clés d'identification et de partager une observation. Une solution pourrait être d'élaborer un onglet concernant les amphibiens exotiques envahissants. La SHF travaille également sur un projet « Un dragon ? Dans mon jardin ! » pour lequel une application grand public va être développée. L'objectif est de donner la possibilité au grand public de photographier un individu observé afin d'avoir un retour sur son identification. Cela pourrait être utile au LIFE CROAA et permettre d'être alertés sur la présence de nouvelles espèces exotiques dans le milieu naturel. L'idée est de pouvoir mutualiser les outils déjà existants.

Raphaël Jun (PNRLG) évoque également l'application « Naturalist » développée par Biovision. L'application permet de transmettre ses données, concernant tous les groupes faunistiques, directement sur le terrain. Pour l'instant, le Xénope lisse ne fait pas partie de la liste. Une extension pourrait être envisagée, permettant ainsi d'intégrer des fiches d'identité pour les espèces concernées. Myriam Labadesse (SHF) demande comment les données sont ensuite récupérées. Elles sont transmises dans les réseaux qui utilisent Biovision (par exemple en Aquitaine : Faune Aquitaine). Chaque contributeur peut récupérer sous format Excel ses propres données via son compte. En revanche, la possibilité de récupérer gratuitement des données brutes à l'échelle d'un territoire (données provenant d'une multitude de contributeurs) dépend des négociations et des conventions qui ont été signées au préalable.

ACTIONS C2 ET C3

La SHF fournira aux bénéficiaires associés un tableau de saisie des données issues des campagnes d'éradication : nombres d'individus capturés, autres espèces observées et/ou capturées, poids, taille, technique utilisée... Bastien Martin demande comment les données de terrain doivent être centralisées : sur ce tableau Excel, dans les bases de données internes (puis extraction pour la SHF), sur la base de données CETTIA de la SHF ? Pour le CDPNE, Pascale Coppin (CDPNE) explique que toutes les données recueillies dans le cadre des missions de la structure sont obligatoirement saisies dans une base interne, en vue de leur remontée au niveau régional ou national. Une extraction sera effectuée pour transmettre les données à la SHF. Celle-ci devra alors fournir son module d'import. Gabriel Michelin (CDPNE) précise qu'il utilise un tableau Excel en parallèle, afin de recueillir un maximum d'informations sur les opérations de terrain. Il comporte : la date, l'élimination de l'individu, le sexe, la taille, la technique utilisée, espèces observées, etc. Gabriel Michelin propose de le transmettre à Myriam Labadesse.

Certains bénéficiaires s'inquiètent à l'idée de devoir peser et mesurer tous les individus de Xénope lisse et de Grenouille taureau capturés. L'objectif est bien de recueillir ces informations sur un échantillon d'individus afin d'obtenir un poids ou une taille moyenne. Le protocole concernant les techniques de lutte à appliquer précisera les informations à relever.

Un rapport de bilan devra être rédigé par chaque bénéficiaire à la fin de la session de terrain. La SHF devra fournir une trame de rapport.





ACTION D1

La SHF doit élaborer un tableau d'indicateurs qui permettront d'évaluer les actions concrètes de conservation et de communication. Les bénéficiaires associés devront renseigner ce tableau et le transmettre à la SHF une fois par an.

ACTION D2

Cette action concerne l'évaluation de la restauration des fonctions écosystémiques, par la mise en place de suivis des populations locales d'amphibiens et d'invertébrés aquatiques. Il était initialement prévu que les suivis soient effectués en 2017 et 2021. Toutefois, compte tenu du manque de connaissance sur les deux noyaux de Grenouille taureau de Gironde (secteur de Bordeaux-Libourne et Bassin d'Arcachon), il a été décidé que le premier suivi serait repoussé à 2018, une fois que l'inventaire aura été réalisé.

Le protocole de suivi des amphibiens et le fichier de saisie associé ont déjà été transmis aux bénéficiaires. Concernant le fichier de saisie, il est rappelé que pour pouvoir renseigner les champs « Stade » et « Espèce », il est nécessaire de remplir le champ précédent. Par exemple, pour remplir le stade, il faut avoir rempli au préalable la colonne « Présence ».

ACTION D3

L'évaluation de l'impact socio-économique du projet sera réalisée par le biais d'indicateurs, comme pour l'action D1. La SHF va donc fournir aux bénéficiaires associés le tableau à remplir et à retourner une fois par an.

ACTION D4

Seule la SHF est concernée par cette action. La Commission Européenne demande à chaque bénéficiaire coordinateur de renseigner des indicateurs élaborés afin de pouvoir évaluer l'impact du programme LIFE sur l'état de conservation des espèces ou habitats ciblés. La SHF est donc en charge de cela et devra renseigner ces indicateurs via une plateforme en début et fin de projet.

ACTION E1

La charte graphique et le logo ont été finalisés. Le site internet du projet est en cours de développement. La majorité des autres supports de communication (brochures, posters, ...) n'a pas encore été élaborée car la charte graphique vient d'être finalisée.

Concernant le logo, la proposition retenue est celle qui a obtenu le plus de votes lors de la soumission de toutes les propositions aux bénéficiaires associés et au Conseil d'Administration de la SHF. Initialement vert





dans sa totalité, il a été décidé de conserver la couleur rouge, pour signifier l'alerte. La grenouille, en rouge, symbolise l'espèce que l'on souhaite prélever et le triton, en vert, l'espèce que l'on veut protéger. La main représente l'action de l'Homme, qui élimine l'espèce envahissante pour protéger l'espèce autochtone.

Pour rappel, des panneaux d'information doivent être installés sur des lieux visibles et fréquentés par le public. Trois panneaux ont été prévus par noyau. La forme et la taille des panneaux doivent être définies en fonction du budget prévu (500 €/panneau). Didier Poncet (CCT) propose que la charte graphique de chaque structure soit utilisée pour l'élaboration du panneau, de façon à ce que le public puisse s'y identifier.

Il est décidé que chaque bénéficiaire associé traite directement avec des prestataires locaux, afin de limiter les frais de livraison. Les factures devront alors être adressées à la SHF. La conception graphique devra être réalisée en interne par chaque structure, afin de valoriser la charte graphique de chaque structure. La SHF devra fournir un modèle global, à adapter localement, afin que le contenu soit harmonisé entre chaque bénéficiaire associé. Dans la mesure du possible, tous les panneaux devront avoir le même format (format pupitre A2 envisagé). Le support pourra être adapté aux exigences de chaque structure (essence du bois utilisé par exemple).

ACTION E2

La SHF doit élaborer plusieurs supports adaptés aux différents publics ciblés (grand public, terrariophiles, animaleries, centres d'élevage...). Bastien Martin (PNRLAT) demande quand les brochures de présentation du projet seront disponibles et évoque le besoin d'avoir des plaquettes de présentation des espèces ciblées. Myriam Labadesse (SHF) précise que les brochures seront élaborées dans les prochains mois (charte graphique en cours de finalisation). Rodolphe Olivier (CCT) précise également qu'il serait judicieux que les contacts affichés sur les plaquettes soient adaptés à chaque territoire (laisser éventuellement un encart vierge pour que chaque structure y appose son tampon).

ACTION F1

La SHF devra fournir aux bénéficiaires associés tous les comptes rendus de réunion de comité de suivi, de pilotage et scientifique. La date des deux derniers n'a pas encore été calée pour 2017.

Le tableau de suivi des dépenses et la liste des justificatifs à fournir ont été transmis aux bénéficiaires à la fin du mois de Janvier 2017. Le modèle de feuilles de temps à remplir a également été transmis en octobre pour l'année 2016 et début Janvier pour l'année 2017.

L'EASME impose que la remontée d'informations et de justificatifs se fasse de façon trimestrielle. Il est donc demandé à chaque bénéficiaire associé de remplir le tableau de suivi des dépenses trimestriellement et de le transmettre à Isabelle Chauvin (SHF), coordinatrice administrative et financière, accompagné de tous les justificatifs. Il est rappelé que les feuilles de temps doivent être remplies mensuellement, signées au plus tard le 10 du mois suivant et envoyées par mail (scannées) et par courrier (originaux) à Isabelle Chauvin (SHF).



Rapport d'avancement n°1 – Partie technique :

Le premier rapport d'avancement est à rendre pour le 1^{er} juin 2017. Ce dernier doit contenir 15 pages, hors annexes, et doit être rédigé en anglais (sauf les annexes et les livrables). Un budget avait été prévu pour la relecture des rapports en anglais.

La SHF se charge de rédiger le rapport, en s'appuyant sur les éléments des bénéficiaires associés transmis au préalable, et de le transmettre à l'EASME et au moniteur NEEMO. L'objectif de ce premier rapportage est de donner à l'EASME toutes les informations sur l'avancement du projet, les éventuelles difficultés rencontrées et les éventuels retards.

La SHF va transmettre aux bénéficiaires associés dans la semaine suivant la réunion un tableau que chacun devra remplir pour indiquer les différentes tâches effectuées pour chaque action, et les problèmes rencontrés. La remontée d'information doit être synthétique, le rapport devant être très court. Les bénéficiaires associés devront renvoyer le tableau renseigné au plus tard le 12 mai 2017.

Le rapport se compose de :

- Table des matières
- Liste des mots-clés et des abréviations
- Résumé (2 pages max.) : avancement général, « déviations » ou difficultés identifiées et actions mises en œuvre pour y remédier
- Partie administrative : coordination du projet, éventuels changements dans l'organisation des bénéficiaires...
- Partie technique : avancement par action (statut de l'action, tâches effectuées, retards éventuels, livrables), avancement prévisionnel jusqu'au prochain rapport, impact...
- Partie financière : coûts engagés par catégories de dépenses et par action, justification des écarts par rapport au prévisionnel...

Point administratif et financier

Rapport d'avancement n°1 – Partie financière :

Concernant la partie financière du premier rapport, Isabelle Chauvin (SHF) précise que les informations demandées dans le rapport sont simplifiées. Seuls deux tableaux sont requis : l'un par catégorie de dépenses indiquant le budget global prévisionnel et les dépenses effectuées sur la période de rapportage (1^{er} septembre 2016 – 30 avril 2017), et l'autre par action. Tous les justificatifs qui lui auront été transmis ne seront pas intégrés à ce premier rapport, mais il est nécessaire qu'elle les ait en sa possession pour procéder à une vérification des dépenses. En effet, l'EASME peut à tout moment lui demander certains éléments afin d'exercer un contrôle. Il est rappelé que tous les éléments doivent être envoyés à Isabelle Chauvin (SHF) pour le 5 mai 2017 au plus tard.

Bastien Martin (PNRLAT) indique que ce délai est un peu court pour que les fiches de frais des dernières dépenses du mois d'avril aient été validées par le service comptable du Parc. Isabelle Chauvin (SHF) accepte de repousser le délai au 10 mai 2017 et précise que ce n'est pas grave si les dernières dépenses effectuées ne peuvent pas être prises en compte dans ce rapport, elles le seront dans le rapport suivant.



SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU PROJET

Concernant les justificatifs obligatoires, toutes les structures doivent fournir une procédure d'achat interne. Pour les structures publiques qui n'en ont pas, il leur est demandé de fournir une attestation indiquant qu'elles sont soumises au Code des Marchés Publics et qu'aucun règlement interne n'existe.

Par ailleurs, chaque structure doit fournir le règlement interne de gestion du temps des salariés. La CCT et l'UA n'utilisent pas ce type d'outil. Isabelle Chauvin précise que pour la SHF, un règlement interne a été rédigé dans lequel il est précisé que chaque salarié doit noter les heures effectuées chaque jour dans un fichier Excel, permettant ainsi le suivi des heures passées sur chaque projet, des congés et des récupérations. Ce fichier est ensuite validé mensuellement par la Direction. Elle propose d'envoyer à tous les bénéficiaires le modèle de règlement interne utilisé à la SHF afin que ceux qui n'en ont pas puissent s'en inspirer pour rédiger leur propre document. Elle propose la même chose pour le suivi interne des heures.

Jean Secondi (UA) précise qu'en tant qu'enseignant-chercheur, c'est le nombre d'heures d'enseignement qui définit son salaire. Le temps passé sur la recherche ou les autres projets hors enseignement n'est pas pris en compte. Il est proposé de poser la question à Frédéric Brochier, moniteur NEEMO.

Concernant le tableau Excel de calcul de coût journalier, Isabelle Chauvin (SHF) précise que pour la période Septembre à Décembre 2016, seules les cellules des mois concernés sont à renseigner. Ce tableau permet de remplir plus facilement l'onglet « *Personnel_Employees* » du tableau de suivi des dépenses : il suffit de reporter dans la colonne « *Annual gross salary* » du tableau de suivi des dépenses le chiffre renseigné dans la colonne « *Salaire brut* » du tableau de calcul du coût journalier, et dans la colonne « *Annual obligatory social charges & other eligible statutory costs* » le chiffre renseigné dans « *Charges patronales* ».

Raphaël Jun (PNRLG) demande si le fait qu'actuellement trois personnes sont en charge de la coordination au PNRLG, alors qu'une seule personne est fléchée dans le dossier de candidature pose problème. Il sera nécessaire de l'expliquer et le justifier pour que cela soit accepté par l'EASME.

Rodolphe Olivier (CCT) demande s'il est nécessaire de faire des lettres de mission pour les stagiaires. La convention de stage, dans laquelle les missions sont précisées, suffit. En revanche, les stagiaires doivent remplir les feuilles de temps.

Manon Despeaux (PNRPL) demande quel nombre d'heures il faut reporter dans le tableau de calcul du coût journalier : celui indiqué sur le bulletin de salaire (soit environ 151h pour un temps-plein), ou celui indiqué dans les feuilles de temps. Isabelle Chauvin (SHF) répond qu'il faut indiquer le nombre d'heures contractuel précisé sur le bulletin de salaire.

CO-FINANCEMENT DU PROJET

Le tableau suivant est présenté aux participants.





Bénéficiaire	Montant des actions	Contribution CE	Autofinancement	Reste à financer
SHF	938 729 €	567 774 €	30 000 €	340 955 €
CCT	334 984 €	186 033 €	147 115 €	1 836 €
CDPNE	648 640 €	392 318 €	26 231 €	230 091 €
CN	449 222 €	271 704 €	30 000 €	147 518 €
PNRLAT	188 860 €	114 229 €	40 184 €	34 447 €
PNRLG	190 137 €	115 001 €	36 065 €	39 071 €
PNRPL	399 006 €	241 332 €	28 825 €	128 849 €
UA	280 601 €	169 717 €	87 141 €	23 744 €
	3 430 179 €	2 058 107 €	425 561 €	946 511 €

Il permet de faire le point sur le reste à financer pour chaque structure, une fois que la contribution de l'EASME et l'autofinancement ont été pris en compte. Pour rappel, l'autofinancement des structures publiques prend en compte la règle des 102 %.

Il est également rappelé que la contribution de l'EASME est versée en trois temps : 30% au lancement du projet, 40% une fois que la totalité du premier versement a été dépensé (sur présentation d'un rapport et d'une demande de paiement), puis le solde à la fin du projet (dans les trois mois suivant la clôture du projet).

Au sujet des co-financements, trois institutions s'étaient engagées au moment de la phase de révision du rapport (avril à juin 2016) :

- La DREAL Nouvelle Aquitaine, pour un montant de 300 000 € ;
- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour un montant de 277 500 € ;
- La Région Centre-Val de Loire, pour un montant de 113 475 €.

La DREAL Nouvelle Aquitaine fera six versements annuels équivalents (50 000 €) ; les sommes versées ne prennent donc pas en compte l'évolution des dépenses prévisionnelles annuelles. Pour information, 50% du budget global du projet sera dépensé en 2017/2018. Au moment du deuxième comité de suivi, la demande de financement pour 2017 n'avait pas encore été déposée, car la SHF était en attente d'une réponse de la DREAL au sujet du CERFA (fonctionnement ou investissement) à utiliser.

Le montant du financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avait été calculé sur la base d'une assiette de 25% du budget prévisionnel des acteurs de son territoire : CN, PNRPL et PNRLG. Suite à la phase de révision, le budget de ces trois structures a été revu à la baisse (différence de 17 000 €). Toutefois, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a accepté de maintenir son financement à hauteur de 277 500 €, les 17 000 € supplémentaires seront versés à la SHF pour la coordination générale du projet.

De la même façon, le montant du financement de la Région Centre-Val de Loire avait été calculé sur la base d'une assiette de 25% du budget prévisionnel du CDPNE. Toutefois, entre-temps, le PNRLAT, acteur présent sur la région Centre, a été intégré au projet, et le budget du CDPNE a largement augmenté suite à l'ajout d'actions de débroussaillage, de bucheronnage et de restauration de systèmes de vidange. Si le montant du financement de la Région Centre-Val de Loire était à nouveau calculé sur la base de 25% des budgets



prévisionnels du CDPNE et du PNRLAT, il pourrait s'élever à plus de 200 000 €. Suite à de nombreux échanges avec Sophie Gribius, chargée de mission en charge du suivi de notre dossier, la Région Centre-Val de Loire a demandé un arbitrage à hauteur d'environ 147 500 € à son élu référent. La demande de financement a été déposée, sur la base de ce montant.

D'autres financements ont été recherchés :

- Beauval Nature soutient le projet à hauteur de 20 000 € pour l'année 2017. Les demandes devront se faire annuellement.
- Une rencontre a eu lieu avec la Région Nouvelle Aquitaine en mars 2017. Une demande de financement doit être déposée pour 2017. La Région Nouvelle Aquitaine impose des demandes annuelles, en fonction des dépenses prévisionnelles.

Il est important que la SHF soit l'unique interlocutrice de tous ces co-financeurs. Pascale Coppin (CDPNE) met en garde sur le fait que les financeurs régionaux prendront l'initiative de contacter les acteurs locaux directement. Il est donc indispensable que la SHF reboucle les informations transmises aux co-financeurs avec les acteurs locaux, pour s'assurer que les informations transmises soient les mêmes.

Isabelle Chauvin (SHF) insiste sur les nombreuses difficultés rencontrées pour le dépôt des différents dossiers de demande de financement :

- La fusion de régions entraîne des complications en interne, les anciennes régions n'ayant pas les mêmes habitudes de travail (DREAL Nouvelle Aquitaine et Région Nouvelle Aquitaine) ;
- Certains co-financeurs souhaitent uniquement financer les acteurs de leur territoire (Conseil Régional Centre-Val de Loire, Agence de l'Eau Adour-Garonne) ;
- Certains co-financeurs souhaitent verser six subventions fixes annuelles, ne prenant pas en compte l'évolution des dépenses (DREAL Nouvelle Aquitaine, Beauval Nature), alors que 50% des dépenses sont prévues sur 2017/2018.

Elle précise qu'elle fera des retours aux bénéficiaires sur l'avancement des demandes de co-financement.